

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 23 MAI à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 17 MAI 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Béatrice BADETS - M. Bernard DUPOUY - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE

#### POUVOIRS :

- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Bernard DUPOUY donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE
- Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : MUSEE : PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE ET CULTURELLE 2017 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

Les missions permanentes des Musées de France définies à l'article L 441-2 du Code du Patrimoine sont les suivantes :

- a) Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections,
- b) Rendre leurs collections accessibles au public le plus large,
- c) Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture,
- d) Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Parmi la programmation scientifique et culturelle du Musée de Borda, plusieurs opérations sont programmées en 2017 :

Axe 1 : conservation (programmes de gestion des collections ou de post-récolement)

- 1) le recrutement d'un chargé de mission inventaire informatisé

L'article D 451-17 du Code du Patrimoine précise que «l'inventaire des biens affectés aux collections d'un Musée de France est un document unique, infalsifiable, titré, daté et paraphé par le professionnel responsable des collections, répertoriant tous les biens par ordre d'entrée dans les collections. L'inventaire est conservé dans les locaux du Musée. Une copie de l'inventaire est déposée dans le service d'archives compétent.»

Le Musée de Borda doit notamment travailler prioritairement la question de la clarification du statut de ses registres d'inventaire et la finalisation de son inventaire informatisé, au sens de la note-circulaire du 4 mai 2016, relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénumérables et aux opérations de post-récolement des collections des Musées de France.

Seule l'édition sélective sur papier des rubriques réglementaires de la base informatisée, aura valeur d'inventaire réglementaire du Musée de Borda pour les années postérieures à 2007. Aucun registre manuscrit n'a en effet plus été tenu à partir de cette date et la base documentaire informatisée qui le remplace n'a en l'état, pas de valeur légale.

Le recrutement d'un chargé de mission inventaire informatisé est nécessaire pour contribuer à ce travail en soutien de l'équipe de conservation du Musée, qui effectue déjà le travail de vérification des fiches informatisées entre 2007 et 2017. Le chargé de mission, sous le contrôle scientifique du responsable des collections, serait employé à la création des milliers de fiches supplémentaires nécessaires pour compléter la base de données et en vue de son édition sur support papier.

Le coût prévisionnel de ce recrutement pour 6 mois de contrat est de 14 225 €.

## 2) l'achat de matériel pour les réserves

Il s'agit en premier lieu de matériel de conditionnement nécessaire dans le cadre du post-récolement à l'accueil de collections archéologiques dévolues par l'État et au redéploiement des collections en réserve, afin d'accueillir les premières. Cette opération se déroulera entre mars et juillet.

Par ailleurs, il s'agit également de s'équiper à grande échelle en matériel de conditionnement de qualité conservation, en vue d'opérations de conditionnement qui seront lancées début 2018 par le personnel du Musée et ce, afin d'anticiper et de rendre possible dans les prochaines années un transfert des réserves actuelles, en mauvais état sanitaire, vers d'autres locaux.

Le coût estimatif de ce matériel s'élève à 4 600 €.

## 3) numérisation d'un manuscrit

Le Musée conserve une importante collection de fossiles (plus de 13 800), dont l'origine remonte à un naturaliste du 18<sup>e</sup> siècle. Afin d'engager le post-récolement de cette collection, il est nécessaire de numériser le catalogue manuscrit des collections de ce naturaliste, lequel comprend environ 1 500 pages, afin de le comparer aux collections actuelles du Musée.

Cette numérisation sera également utile dans le cadre d'une valorisation lors d'une prochaine exposition temporaire sur cette thématique. Elle doit être réalisée par un prestataire spécialisé en numérisation d'archives et son coût est estimé à 2 000 €.

Axe 2 : valorisation (expositions temporaires, manifestations, ateliers pédagogiques)

## 1) Programmation 2017

La programmation du Musée de Borda correspondant au plan de financement ci-après et réalisée sur l'exercice budgétaire 2017 comprend notamment : l'exposition temporaire Étienne Mondineu, un regard sincère sur les Landes de Gascogne autour de 1900 (du 14 mars au 30 décembre 2017) ; des manifestations programmées tout au long de l'année, pour tous les publics, des ateliers pédagogiques pour le public scolaire, la communication autour de ces événements.

Dans le cadre de sa programmation scientifique et culturelle 2017, les opérations susmentionnées peuvent faire l'objet d'une subvention du Département, qui accompagne les Musées de France dans ses missions permanentes.

Les frais liés à ces opérations sont estimés à 47 391 € TTC.

La dépense subventionnable s'élève à 37 913 € et une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil départemental des Landes à son taux maximum.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES TTC en €

|                                  |        |        |
|----------------------------------|--------|--------|
| Axe 1 : conservation             |        | 20 825 |
| dont                             |        |        |
| - contrat inventaire informatisé | 14 225 |        |
| - matériel réserves              | 4 600  |        |
| - numérisation manuscrit         |        | 2 000  |
| Axe 2 : valorisation             |        | 26 566 |
| - programmation 2017             |        |        |
| dont                             |        |        |
| Exposition                       | 14 666 |        |
| Manifestations                   | 4 600  |        |
| Ateliers scolaires               | 2 300  |        |
| Communication                    | 5 000  |        |

Total Dépenses 47 391

RECETTES TTC en €

|             |        |
|-------------|--------|
| Département | 15 000 |
| Commune     | 22 913 |
| TVA         | 9 478  |

Total Recettes 47 391

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, exercice 2017, en recettes et en dépenses.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE la programmation scientifique et culturelle du Musée de Borda en 2017 telle que décrite ci-dessus,

SOLLICITE une subvention auprès du Département des Landes pour l'ensemble de la programmation scientifique et culturelle du Musée de Borda en 2017, à son taux maximum,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20170523-1-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 24 Mai 2017*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».